

Mise en route du plan de lutte contre les algues vertes

Boîte à outils des actions agricoles



Retour sur la signature officielle du Plan de Lutte contre les Algues Vertes

Signé en préfecture du Finistère le 26 Novembre 2018, le second Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV 2) de la baie de la Forêt est opérationnel en ce premier semestre 2019.

Par cette signature, l'ensemble des signataires s'est engagé sur la reconquête de la qualité de l'eau afin d'éradiquer la prolifération d'algues vertes dans la baie de la Forêt.

Les signataires du PLAV 2 de la baie de la Forêt

- Préfecture du Finistère
- Préfecture de Bretagne
- Région Bretagne
- Conseil départemental du Finistère
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Concarneau Cornouaille Agglomération
- Communauté de Communes du pays Fouesnantais
- Chambre d'Agriculture de Bretagne
- Chambre d'Agriculture du Finistère

Le déploiement opérationnel du PLAV 2 passe en partie par des actions à destination des agriculteurs du territoire. Ces actions sont de natures différentes et accompagnent la transition vers des pratiques à basses fuites d'azote : écologique et économique !

Zoom

La boîte à outils du PLAV
des dispositifs à destination
des agriculteurs

Page 2-5

Avancer en groupe
Animations et réflexions
collectives

Page 6-7

Qualité de l'eau
Bilan 2018

Page 8

Zoom sur

Les chantiers collectifs

des semis financés

Nouveauté 2019
des semis précoces
après légumes et
pommes de terres !



Les chantiers collectifs, financés par l'état sont relancés cette année dans la continuité des campagnes 2017 et 2018. Les ETA et CUMA sont financées pour implanter des couverts sur les parcelles des agriculteurs compris dans le périmètre du BV.

Quels semis entrent dans le dispositif ?

- **Le semis sous maïs.** Ce semis se fait après l'implantation du maïs, il peut s'agir de RGI, de trèfle incarnat voire d'autres cultures. Le couvert ainsi semé se développe parallèlement au maïs sans entrer en compétition avec lui, ainsi, lors de la récolte du maïs à l'automne, une prairie est en cours d'implantation.

- **Le semis de couvert précoce** après céréales, cultures d'été, pommes de terres ou légumes

Selon la culture en place, la fenêtre d'implantation ainsi que la date limite sont variables :

Culture en place	Fenêtre d'implantation après la récolte	Date limite d'implantation
Orge d'hiver	Entre 2 et 15 jours	7 août
Autre céréale ou culture d'été	Entre 2 et 15 jours	22 août
Pommes de terres ou légumes récoltés après le 10 septembre	Entre 2 et 5 jours	10 octobre

A noter que dans tous les cas, la semence reste à la charge de l'agriculteur. Le financement de ces prestations est un bon levier pour tester des techniques qui font leurs preuves. De plus, 2019 est la dernière année pour profiter de ce dispositif !

Contactez votre ETA et/ou CUMA avant le 15 mai pour profiter du dispositif

Aides à l'investissement de la région Bretagne

AIDES

La région Bretagne publie des appels à projet d'aide à l'investissement pour du matériel agricole mais aussi pour la construction de bâtiment.

Le 1^{er} appel à projet de 2019 est ouvert jusqu'au 22 mars.

Plus d'informations sur le site de la région Bretagne : https://www.europe.bzh/jcms/prod_285130/fr/soutien-aux-investissements-en-materiels-agro-environnementaux

Courant 2019, la Région Bretagne devrait publier un nouvel appel à projet spécifiquement tourné vers les agriculteurs concernés par le Plan de Lutte contre les Algues Vertes avec des taux de financement et des plafonds plus élevés.

Les informations relatives à cet appel à projet seront transmises par e-mail à la liste de diffusion des agriculteurs du bassin versant algues vertes.

Envoyez un e-mail à bleuenn.lesauze@cca.bzh si vous ne recevez pas les actualités agricoles du BV par e-mail.

Zoom sur Les Accompagnements individuels

une opportunité à ne pas rater !

Mesure phare du plan, les accompagnements individuels permettent aux agriculteurs du territoire de bénéficier de temps, de conseils dispensés par des structures agricoles présentes sur le territoire. Ces temps de conseil sont entièrement financés et permettent d'améliorer les pratiques agricoles de l'exploitation, sur le plan agronomique et environnemental mais aussi du point de vue de l'ergonomie du travail.

Selon les besoins et les systèmes de chacun, ces accompagnements sont de différents types :

Des accompagnements techniques qui se concentrent sur des thématiques particulières

- ▶ La gestion de l'azote
- ▶ La gestion de l'azote pour les cultures de légumes
- ▶ La gestion de l'inter-culture à l'automne
- ▶ La gestion de l'herbe

Des accompagnements qui prennent en compte l'exploitation agricole dans son ensemble

- ▶ Optimisation environnementale liée à un projet structurant (réflexion autour du dimensionnement d'un bâtiment, la gestion intégrée de l'azote sur l'exploitation,...)
- ▶ Le diagnostic agro-environnemental, qui est une prise de recul sur le système à un temps t.
- ▶ Accompagnement pour une évolution de système d'exploitation (réflexion autour de l'agriculture biologique, de la labélisation, du passage en système herbager,...)

CONTACTS

Les technicien-ne-s référent-e-s des structures agréées pour dispenser ces accompagnements sont présent-e-s

contactez-les

ALTEOR Environnement

Christelle Stéphan
02 98 95 08 16
christelle.stephan@alteor-environnement.com
Philippe Levarlet
philippe.levarlet@alteor-environnement.com

BCEL Ouest

Pierrick Coignard
06 07 62 31 66 / pierrick.coignard@bcel-ouest.fr

CAPINOV

Anais Queinnec
06 07 25 11 72 / anais.queinnec@capinov.fr
Sébastien Dandec
06 63 37 20 29 / sebastien.dantec@capinov.fr

CER France

Amélie Le Hir
02 98 53 24 24 / alehir@29.cerfrance.fr

CRAB

Hervé Le Goff
02 98 52 49 75 - 06 74 09 32 13
herve.legoff@bretagne.chambagri.fr

GAB29

Jérôme Le Pape
02 98 25 58 19 - 06 71 27 25 30
j.lepape@agrobio-bretagne.org

Coopérative Le Gouessant

Agnès Guy
02 96 51 59 54 - 06 07 32 42 02
agnes.guy@legouessant.fr

Zoom sur

Foncier

Opération d'échanges amiables en cours

Des parcelles groupées = des économies de temps et d'argent sur les déplacements improductifs

Le PLAV 2 reconnaît la réorganisation du foncier des exploitations comme un levier important pour favoriser les systèmes herbagers. Du point de vue environnemental, ils répondent aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau du territoire.

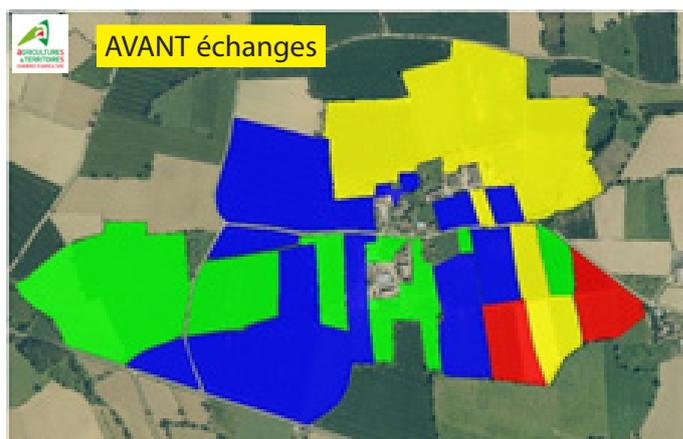
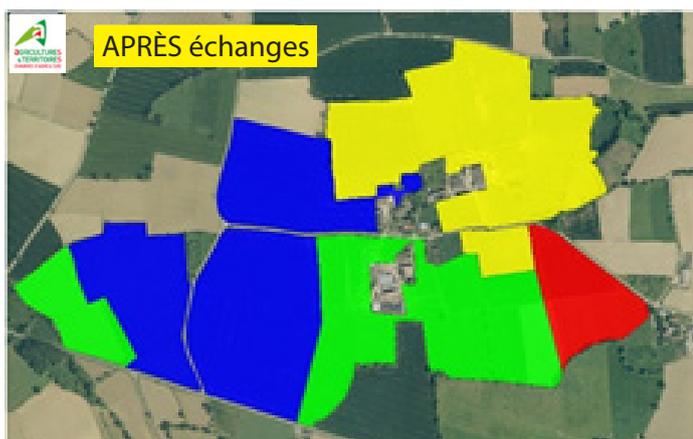
Nombre d'agriculteurs exploitent, aujourd'hui, un parcellaire morcelé du fait de l'agrandissement des exploitations des dernières décennies. Cette dispersion induit des temps et des coûts de production supplémentaires. Inversement, un parcellaire regroupé est un atout de compétitivité.

En quelques chiffres

- 8 ha de maïs ensilage à 10 km du siège représente environ 1 300 km en tracteur (distance Brest - Nice)
- Passer de 30 à 45 ares accessibles/VL peut générer jusqu'à 25€ de gain par 1 000 litres de lait
- 5 ha de maïs situés à seulement 3 km du siège correspondent à environ 20 heures perdues par an sur la route*

*données issues de la FDCUMA et du département recherche et développement de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

Le territoire du Lesnevard amont a été retenu pour initier une démarche locale d'échanges parcellaires. Il se trouve au carrefour des communes de Melgven, Concarneau, La Forêt Fouesnant, Saint-Yvi et Rosporden. Sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture de Bretagne la démarche a vocation à s'étendre progressivement sur le territoire du BVAV.



Une première réunion d'information, organisée par la Chambre d'Agriculture s'est tenue le vendredi 14 décembre 2018 à Saint Yvi.

CONTACTS

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur cette action, contactez :

Alain Coic, conseiller aménagement-bocage Chambre d'Agriculture de Bretagne, tél 02 98 52 49 46

Hervé Le Goff, chargé d'animation territoriale Chambre d'Agriculture de Bretagne, tél 02 98 52 49 75

Partagez votre point de vue

A l'une des trois réunions d'échanges
« Agricultures & Territoires »



Fin mars, 3 réunions d'échanges de points de vues sont proposées sur le thème

« Agricultures & Territoire ».

- ✦ Quelle place de l'agriculture dans l'économie de nos territoires ?
- ✦ Quels problèmes et quels leviers de développement ?
- ✦ Quelles articulations entre agricultures et d'autres activités économiques ?

Ces réunions ont vocation à **mettre en perspective les points de vue** des différents acteurs, à commencer par les agriculteurs eux-mêmes, et le cas échéant, à travailler à l'émergence de **projets plus précis répondant aux problématiques** évoquées.

Ces réunions sont ouvertes à tous les acteurs concernés directement ou indirectement par les questions agricoles des communes de Fouesnant, La Forêt-Fouesnant, Pleuven, Saint-Evarzec, Saint-Yvi, Rosporden, Melgven, Concarneau, Trégunc, Elliant, Névez, Tourc'h et des communes aux alentours.

Lundi 25 mars - 20h
l'Archipel
à Fouesnant

Mardi 26 mars - 20h
Salle polyvalente
à Melgven

Mercredi 27 mars - 20h
Pôle nautique
Quai de la Croix
à Concarneau

Animations collectives

Avancer en groupe

Le programme annuel du volet animations collectives du plan est en cours de constitution.

Afin d'adapter le contenu des animations aux attentes des agriculteurs, un Groupe de concertation agricole (GCA) s'est réuni le 4 mars à l'Hôtel d'Agglomération de CCA. Ce groupe, actuellement composé

d'une dizaine d'agriculteurs est ouvert à tous et se réunira à une fréquence de 3 à 4 fois par an (manifestez-vous si vous souhaitez être informé des dates des prochaines réunions).

Les pistes de travail retenues concernent l'analyse des effluents d'élevage, la gestion des couverts types CIPAN ainsi que la valorisation

des productions en local.

Les contributions de chacun sont les bienvenues. Ces animations peuvent prendre la forme d'une démonstration ou d'un essai de matériel innovant, du suivi d'un essai en plein champ par des techniciens, de visites de systèmes sur le territoire, des formations ; d'analyses, de groupes de travail...

Le Séchage en grange

un appui aux agriculteurs

Un fourrage de qualité

Sur un système équipé d'un séchoir en grange, l'herbe est récoltée à un stade précoce, avant épiaison. Les qualités nutritionnelles du fourrage alors produit sont très proches de celles de l'herbe sur pieds. Grâce à sa richesse protéique, ce type de

fourrage permet de se rapprocher de l'autonomie alimentaire.

Une technique à haute performance environnementale

L'implantation d'une part d'herbe élevée dans la surface fourragère participe à la préservation de la qualité de l'eau (sur les plans phytosanitaires

et fuites d'azotes).

D'un point de vue énergétique, les séchoirs en grange sont majoritairement alimentés par l'énergie solaire (sans forcément utiliser de panneaux photovoltaïques), une solution durable, économique et écologique.



Parole d'agriculteur

Erwan Le Cras, éleveur dans le Centre Bretagne

« J'ai installé un séchoir en 2008 sur la ferme, nous souhaitons mieux valoriser l'herbe, réduire la part de maïs et acheter moins de concentrés. De plus, il était souvent difficile de faire un foin de qualité dans nos régions. Avec le séchoir, on récolte l'herbe à un stade jeune, nous pouvons faucher avec une fenêtre météo de seulement deux jours de beau temps et le fourrage récolté est à très haute valeur alimentaire, on n'a donc plus besoin de concentrés azotés. Autre avantage, c'est la qualité de travail notamment en hiver le fourrage est stocké face à la stabulation et la griffe me permet d'alimenter mes 100 vaches en une vingtaine de minutes tout ça au sec et avec la bonne odeur du foin. »

Séchoir en grange et PLAV 2 ?

Le Segrafo est une association d'éleveurs créée en 2000 basée à Rennes et qui accompagne les projets de séchoir sur tout l'ouest de la France.

Dans le cadre du PLAV 2, une partie des prestations d'accompagnement du Segrafo (pour le diagnostic et le dimensionnement du séchage en grange) est prise en charge.



CONTACT

Segrafo

François-Xavier Babin

fx.babin.segrafo@gmail.com

02 30 06 08 36 / 07 69 59 73 00

21 mars : Visite d'un séchoir en grange

Le 21 mars, rendez-vous à 14h à EARL du Vern Bihan à St-Yvi pour un après-midi de découverte de la technique du séchoir en grange.

Au programme

- Gestion des prairies de leur implantation à leur valorisation
- Système à séchoir : récolte de l'herbe, fonctionnement du séchoir et distribution de l'herbe
- Quels dispositifs d'accompagnement et d'aide pour installer un séchoir ?

Préserver et reconstruire le bocage

Un appui aux agriculteurs



CONTACT

Pour tout
renseignement :

Brice GUESDON

CCA au 02 30 97 06 69

Le Conseil Départemental accompagne les exploitants agricoles dans le cadre du Programme Bocage. Cette opération concerne les projets de construction ou de rénovation de talus, ou la plantation de haies bocagères pour lutter contre l'érosion des sols, préserver la ressource en eau et améliorer la biodiversité et la qualité des paysages. Ce programme permet également la réalisation de travaux dans le cadre d'échanges amiables.

Les aides accordées sont de l'ordre de 80 % avec divers plafonds en fonction du type de travaux envisagés (talus non plantés, rénovation, plantation de haies...)

ZOOM : rôle du bocage

- ✦ Protège les cultures et les animaux des phénomènes météorologiques (vent, assèchement ...)
- ✦ Freine le ruissellement des eaux et l'érosion des sols
- ✦ Représente le refuge des auxiliaires de culture et un corridor écologique

Systemes d'abreuvement



Afin de lutter contre le piétinement des berges dû à l'abreuvement du bétail directement au cours d'eau, le SAGE Sud Cornouaille interdit l'abreuvement direct au cours d'eau depuis le 23 juillet 2017 et propose la mise à disposition à titre gracieux de systèmes d'abreuvement de type pompes de prairie ou bacs gravitaires.

CONTACT

Pour tout
renseignement :

Brice GUESDON

CCA au 02 30 97 06 69

Qualité de l'eau

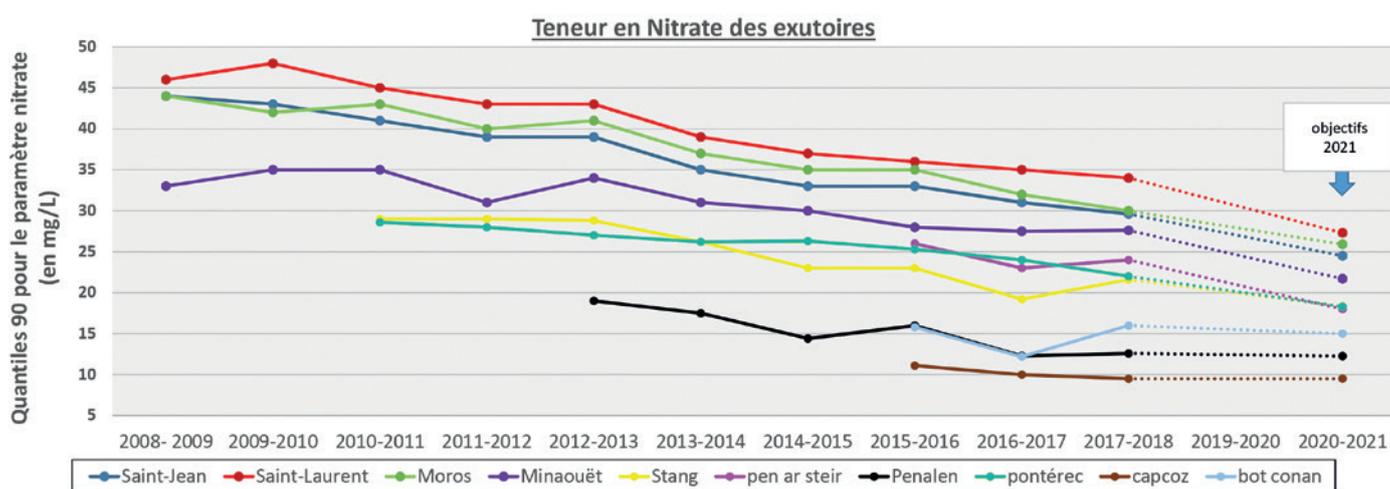
Retour sur la campagne 2018



Depuis 2008, un suivi de la qualité de l'eau est assuré aux exutoires des principaux cours d'eau du territoire.

La concentration en azote reste globalement à la baisse. Les objectifs fixés pour la fin 2021 correspondent à une baisse d'environ 10mg/l par rapport à la campagne de référence 2013-2014.

L'atteinte de ces objectifs ne peut se faire que collectivement en continuant les efforts déjà engagés par les agriculteurs du territoire.



Du côté des échouages, l'année 2018 a été, à l'échelle de la Bretagne une année très tardive : certains sites ont même été exempts d'échouages.

Contrairement aux autres baies bretonnes, la baie de la Forêt a présenté des ulves dès février 2018 ; pour autant, les échouages ont été relativement faibles au court de la saison estivale. Nous avons cependant pu observer des échouages massifs très tardifs : sur les 7000 tonnes d'algues ramassées, deux tiers se rapportent aux semaines 42 et 46 qui correspondent respectivement à une semaine de mi-octobre et à une semaine de mi-novembre.

Avec le soutien financier



Retrouvez l'historique des fiches agricoles sur le site Internet du SAGE - rubrique Documentations : <http://www.sage-sud-cornouaille.fr/documentations/lettre-dinformation/>

Bleuenn LE SAUZE, coordinatrice agricole du PLAV2
 Mélanie BRANELLEC, animatrice du SAGE Sud Cornouaille
 Concarneau Cornouaille Agglomération, 1 rue Victor Schœlcher, 29186 Concarneau
 Tél : 02 30 97 06 69

www.sage-sud-cornouaille.fr